



LIÈPVRE

Plan de gestion différenciée Entretien des espaces verts



Lièpvre, une commune Haut-Rhinoise

Berceau historique du Val d'Argent, appelé autrefois « Val de Lièpvre », la commune de Lièpvre trouve ses origines au VIIIème siècle à l'initiative et sous l'impulsion de Fulrade chapelain de Charlemagne. Pouvant être considérée comme village de moyenne montagne, elle se situe au nord du département du Haut-Rhin, proche du département des Vosges tout en débordant légèrement sur celui du Bas-Rhin dont la limite départementale est constituée par le ruisseau « le Schirel ».

Trait d'union entre le petit vallon de Rombach-le-franc et le haut de la vallée, notre commune, offre aux visiteurs un cadre de verdure et de détente très apprécié, qui s'étend sur une superficie de 1 255 hectares, dont plus de 535 hectares de forêts, pour environ 1750 habitants nommés les Lièpvroises et Lièpvrois ou encore Colieuvre.

Des objectifs environnementaux importants

Soucieuse de la préservation de son environnement, sa biodiversité et de ses ressources naturelles, la commune de Lièpvre, s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de gestion durable de ses espaces verts et naturels.

En effet, plusieurs objectifs d'importance sont identifiés :

- La préservation de la faune et la flore,
- La préservation des ressources en eau,
- La gestion durable de nos espaces verts,
- La gestion durable de notre domaine forestier,
- La conservation de la distinction Villes et Villages fleuris catégorie 3 fleurs,
- La distinction « Commune nature » avec 2 libellules minimum,
- La labélisation « Villes et Villages Étoilés »,
- La mise en valeur du patrimoine naturel et bâti de proximité,
- Restructuration des espaces pour favoriser les éléments de biodiversité,
- La formation continue des agents en charge de l'entretien des espaces verts,
- Une sensibilisation des habitants aux pratiques d'entretien de notre commune,
- Le développement de notre attractivité par des pratiques harmonieuses.

Un engagement fort pour son environnement

Partant du constat que l'activité humaine impacte les espèces végétales et animales jusqu'à les faire disparaître, notamment à cause de la pollution générée, il nous est essentiel d'adapter nos pratiques et activités communales afin de préserver ces espèces essentielles pour la biodiversité ainsi que les ressources naturelles.

De ce fait, depuis de nombreuses années la commune de Lièpvre a cessé l'utilisation de produits phytosanitaires. **Aucun produit de désherbage** ou anti-mousse n'est utilisé. Le désherbage est réalisé manuellement et à l'aide d'outils (débroussailleur, tondeuse, binette, pioche...).

Cette pratique est **très favorable pour la ressource en eau** qui n'est donc pas polluée, **ni les espaces naturels**. D'autant plus que la commune de Lièpvre est abondamment traversée par plusieurs cours d'eau (la Lièpvrette, le Rombach, le Schirel...).

Dans les secteurs enherbés ou de gazon, nous pratiquons systématiquement la technique du **mulching**. C'est une technique de tonte sans ramassage de l'herbe qui a de nombreux avantages : Un gain de temps de tonte, la hauteur de coupe est basse, il n'y a pas de ramassage, l'herbe déposée **fertilise naturellement** la pelouse, **aucun stockage de déchets** à prévoir.

Notamment par ce fonctionnement, nous visons la distinction « Commune nature » avec 2 libellules.

Concernant la gestion du fleurissement et le maintien de la distinction Villes et Villages fleuris catégorie 3 fleurs, depuis 2020 nous diversifions nos plantations en intégrant de plus en **plus de plantes vivaces**. Ce sont des plantes qui nécessitent **moins d'arrosages**, peu d'entretien et ont l'avantage de durer dans le temps, sans subir de renouvellement annuel. Afin d'**accentuer l'économie en eau**, nos agents communaux utilisent systématiquement la **technique du paillage** qui consiste à couvrir le sol, autour des plantations, avec des paillis constitués par différents matériaux d'origine naturelle organique ou minérale (foin, copeaux de bois, cailloux, pierres volcaniques...).

Après des essais concluants, nous développons depuis 2021 des **plantations de prairies fleuries**. Il s'agit d'identifier des terrains enherbés sans intérêt particulier sur lesquels nous semons diverses variétés de fleurs. Outre l'aspect visuel fleuri, varié et le gain de temps en entretien, la prairie fleurie **attire la biodiversité**, papillons, abeilles, oiseaux et autres petits animaux, utiles aux plantes.

Par ailleurs, nous accroissons progressivement la technique de **fauche tardive** qui consiste à respecter le cycle de pousse des végétaux, en les coupant le moins régulièrement possible pour **favoriser la floraison et la pollinisation** tout en offrant de la nourriture et des **refuges à la faune**. Cette technique nécessite une communication efficace auprès des riverains pour en expliquer l'utilité et faire tomber l'idée que « *ce n'est pas propre* ».

En faveur de la faune, la commune de Lièpvre vise la **réduction de la pollution lumineuse** exercée par l'éclairage public, notamment par la labélisation « Villes et Villages Étoilés ». En effet, l'ensemble des éclairages publics de Lièpvre vont être changés courant 2022 et 2023. Les nouveaux éclairages publics permettent de renouveler un parc vieillissant qui éclairait intensément les abords publics et même le ciel selon les éclairages de type « Boule ». Les nouveaux éclairages nécessitent moins d'énergie, ils sont plus précis en zone éclairée, avec la possibilité de diminuer l'intensité de l'éclairage dans la nuit, ce que nous appliquerons.

Nous avons en charge la **gestion de la forêt communale** de 535 hectares, en partenariat avec l'Office National des Forêts. Nous avons débuté en **2007 la démarche de certification PEFC (Pan European Forest Certification)** de la **gestion forestière durable** de notre forêt, soumis à des règles strictes.

En 2022-2023, nous réalisons un **programme de plantations d'arbres** sur 3,10 hectares avec le soutien de l'Etat par le programme France Relance. Cette plantation de diverses essences sylvicoles vise un objectif de long terme. Il s'agit de permettre à la forêt de devenir résiliente et de **s'adapter au changement climatique**, notamment les périodes de sécheresses qui impacte la forêt et sa biodiversité.

La commune de Lièpvre est également partenaire du Parc Régional Naturel du Ballon des Vosges (PRNBV), qui nous accompagne dans la préservation de notre environnement par des **actions de sensibilisation et de communication**. Nous avons activement **participé au Défi Familles à Biodiversité Positive 2021-2022** proposé par le PRNBV qui consiste à promouvoir des écogestes et modes de consommation responsables via l'accompagnement de 3 familles qui se voient attribuer des objectifs environnementaux. Cette action a permis la **prise en compte de l'impact de chacun sur la biodiversité** en communiquant à la population sur les défis menés. D'autres actions ont été proposées, comme l'apprentissage de la taille des arbres et la découverte de la biodiversité de Lièpvre à destination des habitants

Des pratiques vertueuses à Lièpvre, définitions

Le mulching :

Le mulching est une technique de tonte sans ramassage de l'herbe. La tondeuse coupe l'herbe en infimes parties qui sont laissées sur le sol tondu.

Cette technique a de nombreux avantages, un gain de temps de tonte, la hauteur de coupe est basse, il n'y a pas de ramassage, l'herbe déposée fertilise naturellement la pelouse, aucun stockage de déchets à prévoir.

Réalisation de fauche tardive :

Le principe du fauchage tardif est de respecter le cycle de pousse des végétaux, en les coupant le moins régulièrement possible.

Ainsi, la végétation a le temps de se développer, ce qui favorise la floraison et la pollinisation tout en offrant de la nourriture et des refuges à la faune.

Désherbage manuel :

Le désherbage manuel est employé pour éliminer des végétaux non désirés. Il se fait à l'aide d'outils manuels (binette, pioche...).

A Lièpvre il est principalement appliqué dans les deux cimetières communaux. Cette technique permet de conserver la structure du sol, sa fertilité. La commune exclue toute utilisation de produits de dés herbages dans une volonté de respect de l'environnement.

Plantations de prairies fleuries :

Une prairie fleurie est un terrain sur lequel poussent diverses variétés de fleurs.

Outre l'aspect visuel fleuri et varié, la prairie fleurie attire papillons, abeilles, oiseaux et autres petits animaux, utiles aux plantes.

Cette alternative au gazon réclame peu d'entretien, elle est profitable à la biodiversité.

Paillage :

Le paillage consiste à couvrir le sol, autour des plantations, avec des paillis constitués par différents matériaux d'origine naturelle organique ou minérale (foin, copeaux de bois, cailloux, pierres volcaniques...)

Le paillis se comporte comme une éponge, il évite que l'eau ravine la terre sans y pénétrer, il garde le sol frais et meuble en été, le paillage limite donc les arrosages avec une réduction de consommation en eau.

De plus, sans lumière, les mauvaises herbes ne peuvent ni germer, ni se développer, le dés herbage manuel est donc réduit.

Broyage des déchets de taille :

Celui-ci permet de hacher menu les feuilles, brindilles, petites branches et autres résidus de taille.

Le broyage réduit ainsi le volume des déchets issus des tailles. Le broyat pourra être utilisé sous forme de paillage ou de compost dans les différents espaces verts communaux.

Utilisation de plantes vivaces et de graminées :

Une plante vivace est capable de vivre plusieurs années. Il n'y a besoin de les planter qu'une seule et unique fois.

Les plantes vivaces apportent de la couleur et de la structure à nos massifs tandis que les graminées les rendent vivants grâce à leurs feuillages ébouriffés, touffus et légers.

Ces plantes demandent peu d'entretien et ont l'avantage de durer dans le temps, sans subir de renouvellement annuel.

Classement des espaces d'entretien prioritaires

Il est nécessaire de distinguer les sites où les exigences d'entretien posées par la commune de Lièpvre sont plus fortes et les sites où un niveau moindre d'entretien est accepté, donnant lieu éventuellement à la présence d'une certaine part de végétation spontanée.

Espace prioritaire	Espace de passage	Espace champêtre	Espace à vocation naturel
Abords des bâtiments publics (Mairie, écoles...)	Abords de pistes cyclable	Rue des Grands Jardins	Dessableurs
Entrée Est de LIEPVRE Abords de l'usine Schmidt	Routes et voirie	Grands espaces de la salle polyvalente	
Aires de jeux	Salle polyvalente	Rue Robert Guth le long de la route	
Monument aux morts	Lieu-dit Genaugoutte et aux Eveaux	Espace stockage équipe technique	
Cimetières / Eglise			

Lecture du document

Afin de situer les différents secteurs de Lièpvre, chaque titre précise la situation géographique (Nord Sud Est Ouest Centre de la commune).

Entrée Est de Lièpvre

Ensuite, un plan satellite (intitulé Plan A, B, C etc.) permet de distinguer les zones d'entretien communales de couleur verte.



Les numéros sur les plans, sont des repères qui correspondent aux photographies en dessous du plan.

Le code couleur des numéros indique la priorité d'entretien donné à la zone.



Code couleur des priorités d'entretien :

Espaces prioritaires	Espaces de passage	Espaces champêtre	Espace à vocation naturel
----------------------	--------------------	-------------------	---------------------------

Entrée Est de Lièpvre

Plan A



Fleurissement d'une parcelle (Sortie du Faubourg de Sélestat.
et d'un bac à fleurs sous le panneau d'entrée de Lièpvre.)



Tonte et taille d'arbres

Tonte.



Tonte des parcelles et d'un chemin communal permettant l'accès aux riverains.

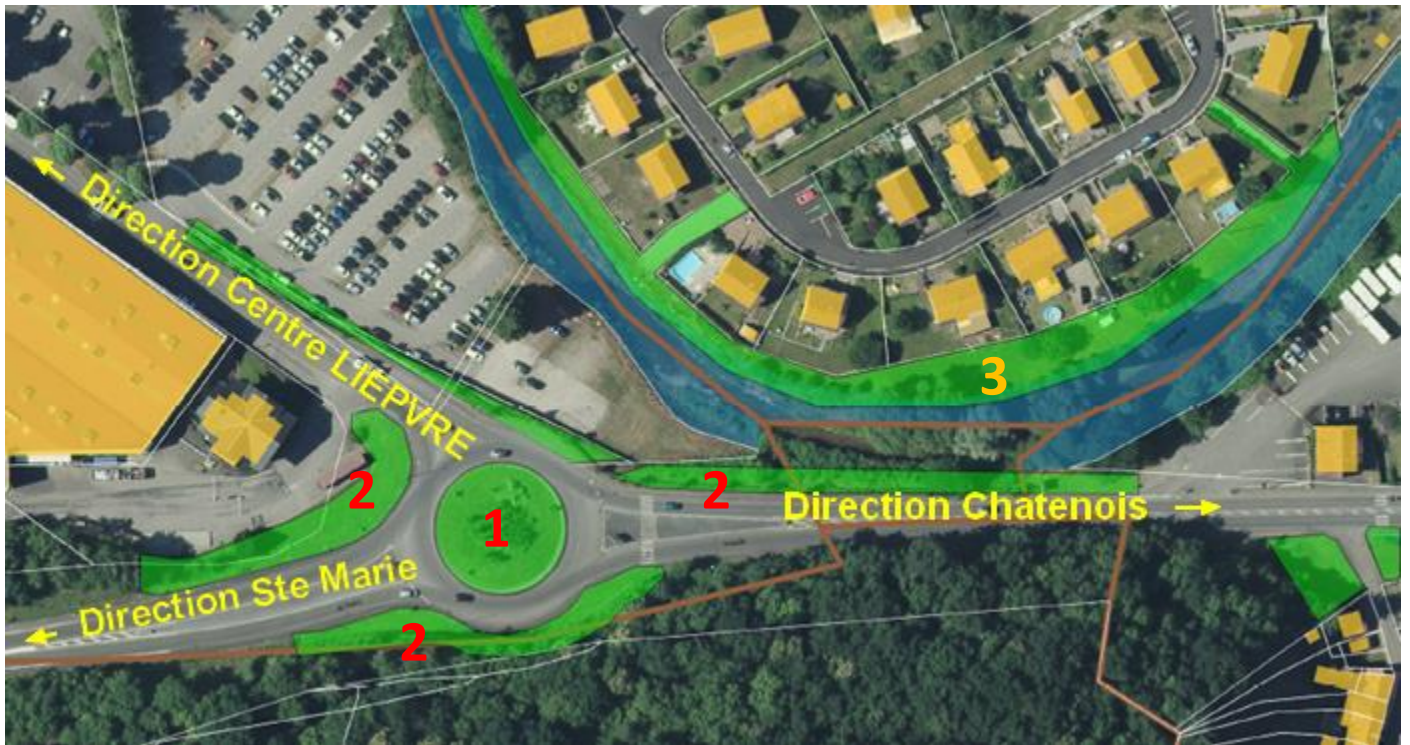


Entretien des abords de route d'entrée de Lièpvre, tonte et débroussaillage.

Notes :

Entrée Est de Lièpvre

Plan B



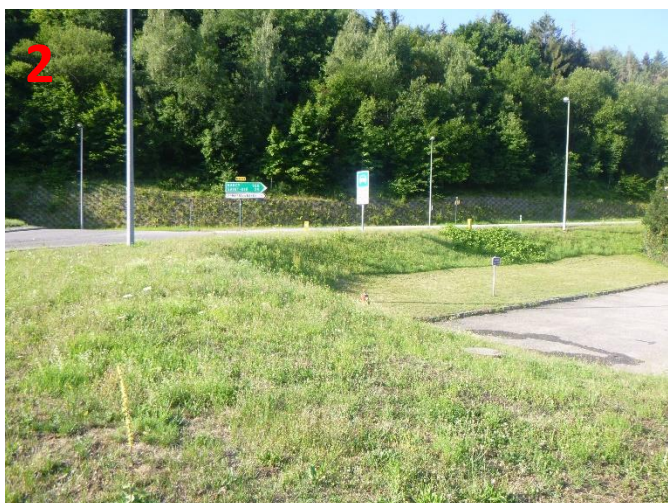
N°3 : Taille des arbres entre les parcelles d'habitations et le cours d'eau, il s'agit de laisser libre d'accès le long du cours d'eau. L'entretien de cet espace est effectué environ tous les 3 ans.



Un rondpoint fleuri et décoré. Tonte et taille d'arbres.



Des abords enherbés. Tonte et taille de haies (260 mètres de haies)



Entretien des espaces verts d'entrée de ville, tonte.

Notes :

Entrée Rue Clemenceau vers le centre

Plan C



Centre de la commune



Taille des arbres et arbustes qui longent la voirie, notamment le long de l'usine Cuisine Schmidt, tonte des parcelles enherbées.



Place au monument « Fulrad » avec la taille des rosiers et haies d'If, fleurissements présents.



Entretien des abords végétalisés du pont, taille et tonte (Rue Saint-Antoine vers la Grand rue).



Fleurissements, arrosage



Taille d'arbres



Fleurissements, arrosage



Tonte et taille

Entretien des espaces verts aux abords de la mairie



A l'arbre de la liberté et ses abords (Entre la rue Clemenceau et la Grand rue), taille d'arbres, de haies et tonte.



Débroussaillage

Notes :

Sud- Rue de l'Abbaye

Plan D





Tonte et taille, entretien des abords du dessableur communal permettant les accès aux riverains.

Notes :

Centre de Lièpvre

Plan E



Centre-Nord de la commune, qui comprend de nombreux espaces verts :

Le long du cours d'eau, de nombreuses jardinières pour le fleurissement, un chemin d'accès à un sentier (Collinière),



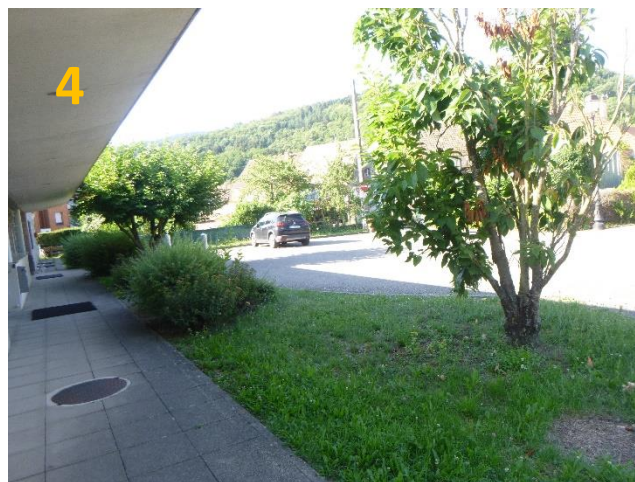
Le monument aux morts, taille de haies, tonte, fleurissement en jardinières,



Au groupe scolaire, un square arboré en face de l'entrée, ainsi que deux espaces de jardins pédagogiques à l'entrée et à l'arrière de la maternelle. Taille de haie et tonte.



Une aire de jeux communale, taille d'arbres et arbustes avec de la tonte



Une place arborée devant le Multi Accueil "Le Poisson Lune". Taille d'arbre, haie et tonte.



Le long de la rue des grands jardins, entretien d'une bande de terrains, tonte.



Une piste cyclable traverse la commune de Lièpvre, principalement de la tonte.



Un bâtiment communal (Presbytère), dispose d'un grand jardin, tonte, taille.

Notes :

Nord- Direction Rombach-Le-Franc

Plan F



Entretien de deux cimetières (Rue de l'Eglise et Rue du Kast), sans utilisation de produits désherbant, travail manuel uniquement. Principalement de la taille et du désherbage manuel.



2



2



2

Les terrains communaux au-dessus du cimetière du Kast sont composés principalement d'arbres, débroussaillage et taille.



Une piste cyclable est située le long du cours d'eau, toute principalement.



Tonte





Au Centre-Nord de la commune, un complexe sportif communal qui comprend des aires de jeux (city stade, skate-park, terrain de tennis, ainsi qu'un chemin d'accès à la Collinière (tonte et débroussaillage).

Notes :

Nord- Direction Rombach-Le-Franc

Plan G



Une grande parcelle au Nord du parking de la salle polyvalente correspond à un dépôt technique communal, en bordure de forêt, qui nécessite taille des arbres et débroussaillage.



Au Nord de la commune, direction Rombach-Le-Franc, le long de la piste cyclable sont entretenue les espaces verts, principalement tonte et débroussaillage.



Notes :

Nord-Ouest- Vers Rombach-Le-Franc

Plan H



Au Nord de la commune, proche de Rombach-Le-Franc, le long de la voirie communale un entretien par tonte est réalisé.

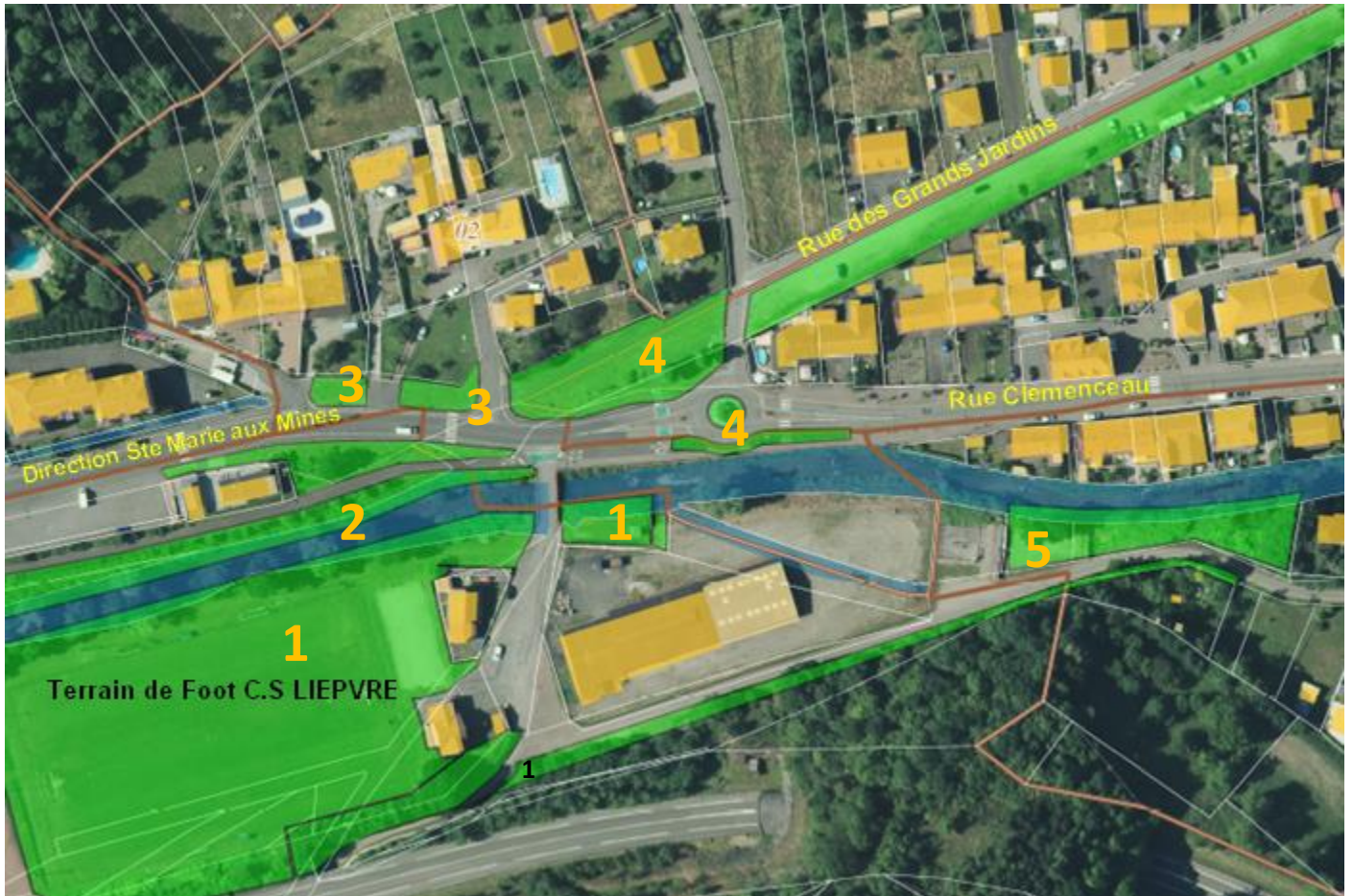


Deux chemins qui mènent en forêt (Lieu-dit Genaugoutte) et en prairie (Lieu-dit Aux Eveaux) nécessitent régulièrement des entretiens par la taille des arbres et arbustes, le débroussaillage et la tonte.

Notes :

Ouest- Direction Sainte-Croix-Aux-Mines

Plan I





Un terrain de foot communal et diverses parcelles.



Ouest de la commune vers Sainte-Croix-Aux-Mines, principalement de la tonte avec de la taille et du fleurissement.



Un rondpoint et ses abords décoré et fleuri. Tonte et taille d'arbre.



Une piste cyclable entretenue et de nombreuses jardinières. Tonte, arrosage.

Notes :

Ouest- Direction Sainte-Croix-Aux-Mines

Plan J



Ouest de la commune rue Robert Guth, une piste cyclable nécessite de la tonte, de la taille d'arbres et arbustes.



Le long du cours d'eau, tonte et taille en pente.



Vers le chemin du Frarupt, une zone comprend un dessableur avec entretien des arbres par la taille et la tonte.



Le long de la voirie principale, de part et d'autre, des secteurs enherbés jusqu'en sortie d'agglomération nécessitent de la tonte.

Notes :

Musloch - Lièpvre

Plan K





Extrême Ouest de Lièpvre, secteur Musloch, l'entretien courtant prévoit de la tonte essentiellement. Il s'agit des abords de voirie enherbés.

Notes :

Zone artisanale de Bois l'Abbesse

Plan L



Zone artisanale de Bois l'Abbesse, côté Est de Lièpvre. Tonte et débroussaillage des abords de voirie et taille des arbres.

Notes :

Nord-Est de Lièpvre

Plan M

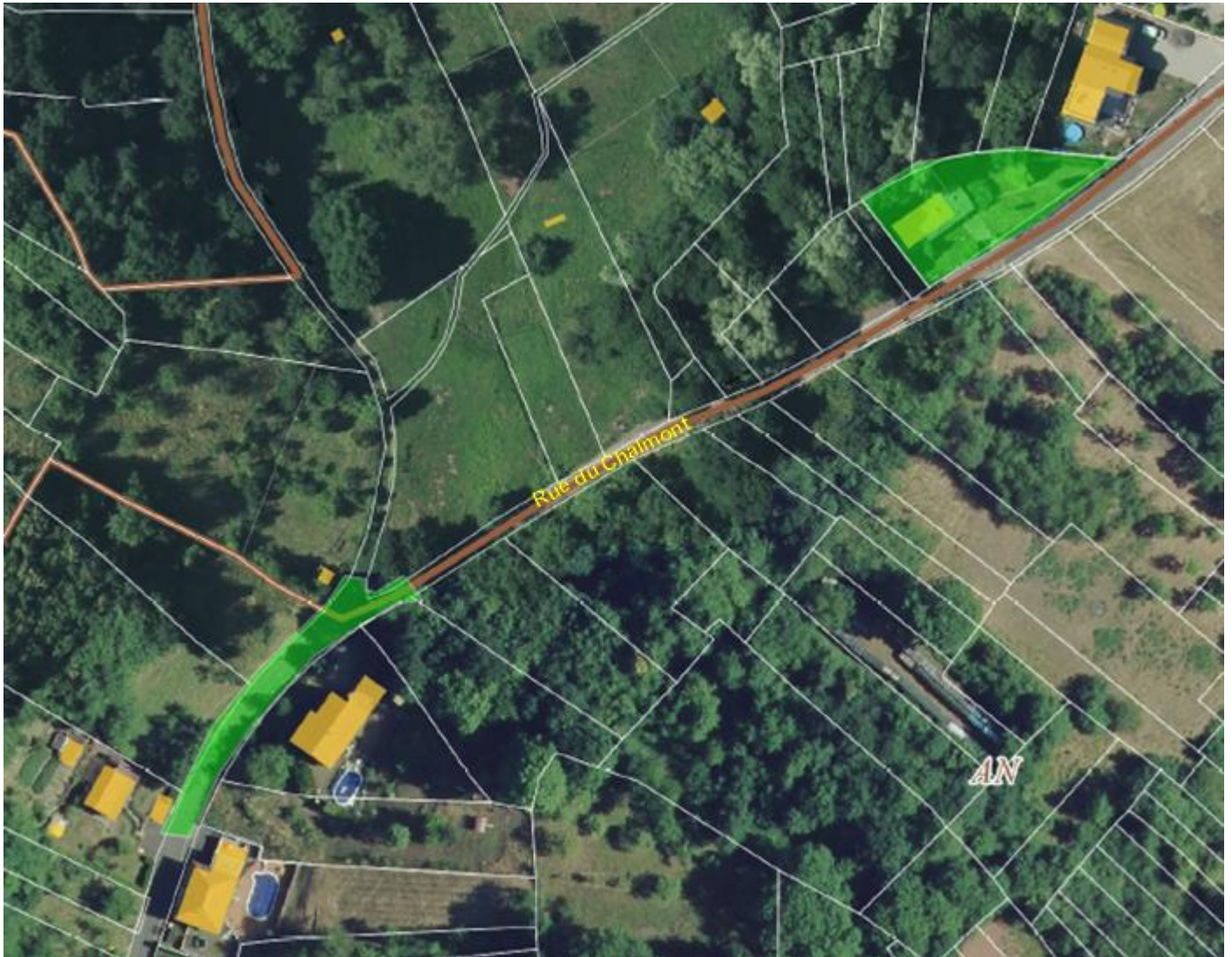


Au Nord-Est de la commune, 3 zones d'entretien : Rue de Saint-Sylvestre Sur Lot : une place engazonnée à une intersection, Rue de la Rochette, une bordure d'herbes le long de la voirie, A l'Est du plan un secteur boisé qui nécessite taille et tonte.

Notes :

Nord-Ouest de Lièpvre

Plan N



De la Rue du Chalmont vers la Rue Saint-Sylvestre-Sur-Lot, une bande enherbée le long de la voirie (tonte) et une propriété communale.

Notes :

Notes :